

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de R MOULIN), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE (proc de C HADDAD), P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de JY MEYER), MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, J BOYER, F SOULAVIE, MC JOUVE, A ROUSSET, F CHASSON (proc de M CEYSSON), B SOUCHE, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT (proc de B PERRUSSET).

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 37
Procurations : 7
Votants : 44
Absents : 8

Secrétaire de séance : MF MARTIN

Absents : K ESSAYAR, A GUIBERT-BATTAINI, B TEYSSIER, D BERAL, G FANGIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER et M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Date de convocation : 03/12/2024

Objet : Compte Rendu des décisions du Président.

DEC 2024- 261 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M AGRAIN

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,
Vu la demande d'aides en date du 12 Août 2024 réputée complète, déposée par Monsieur AGRAIN Roger au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 6, Rue des Jardins 07200 SAINT-PRIVAT.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 1 000.00 € à Monsieur AGRAIN Roger (dossier n°2024.46), propriétaire occupant du logement situé 6, Rue des Jardins 07200 SAINT-PRIVAT pour l'achat d'un poêle à granulés d'un montant de 6 644.91 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 262 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MME ROCHETTE

Attribution d'une subvention s'élevant 169.99 € à Madame ROCHETTE Elsa (dossier n°2024.191) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1699.99 €.

DEC 2024- 263 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MME BIDOT

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame BIDOT Magali (dossier n° 2024.190) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2699.00 €.

DEC 2024- 264 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MME LECUIVRE

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame LECUIVRE Geneviève (dossier n° 2024.192) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2 948.90 €.

DEC 2024- 265 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MME AVOND

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame AVOND Mathilde (dossier n° 2024.193) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2 660.00 €.

DEC 2024- 266 MARCHÉ N° 2024.SC10 REFONTE SITE TTBUS- HEBERGEMENT MAINTENANCE DES SITES INTERNET DE LA CCBA. CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,
Vu la délibération N°23072020-05R du Conseil Communautaire en date du 23 JUILLET 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation adressée à quatre prestataires, au titre de l'article R 2123-4 du Code de la Commande Publique, en vue de choisir un prestataire pour les lots 1 et 2 relatifs respectivement à la refonte du site internet TTBUS et à l'hébergement et maintenance des sites internet de la collectivité.

Considérant qu'au terme de la consultation, le 02 septembre 2024, seule l'AGENCE D a déposé une offre pour chaque lot,

Considérant l'analyse de ces offres qui définit la notation suivante :

	LOT 1 REFONTE SITE TTBUS	LOT 2 HEBERGEMENT ET MAINTENANCE DES SITES CCBA
Note valeur technique / 40	34,20	22,80
Note Prix / 60	60,00	60,00
Note générale / 100	94,20	82,80
Classement	1	1

DECISION

Il a été décidé :

-D'accepter les offres présentées par l'AGENCE D et lui attribuer les marchés pour les lots 1 et 2 aux montants :

- lot 1 : 5 500 € HT (6 600 € TTC)

avec PSE EVOLUTION COMPLEMENTAIRE au prix horaire de 100 € HT/120 € TTC que la collectivité pourra commander ou ne pas commander ;

-lot 2 au montant annuel de : 4 440 € HT (5 328 € TTC) précision étant faite que sur le montant annuel relatif à l'hébergement du site PAT, (1215 € HT) la communauté de communes VAL DE LIGNE prendra 20% du montant à sa charge, suivant convention du groupement de commande afférent à ce site internet.

Les dépenses seront imputées au budget général en section d'investissement pour ce qui concerne le lot 1 et en de fonctionnement pour ce qui concerne le lot 2 et pour les années correspondantes.

DEC 2024- 267 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MME ET M DIGNOIRE

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,

Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20241210-DEL10122024-40-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Vu la demande d'aides en date du 14 Août 2024 réputée complète, déposée par Madame et Monsieur DIGNOIRE Audrey et Sébastien au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 53, Chemin Les Béraudoux 07200 VESSEAUX.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 215.53 € à Madame et Monsieur DIGNOIRE Audrey et Sébastien (dossier n°2024.47), propriétaires occupants du logement situé 53, Chemin Les Béraudoux 07200 VESSEAUX pour l'achat d'un poêle à granulés d'un montant de 4 310.50 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 268 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M BARRAS

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur BARRAS Gilles (dossier n°2024.194) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2 200.00 €.

DEC 2024- 269 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M CHALLON

Attribution d'une subvention s'élevant 199.90 € à Monsieur CHALLON Christophe (dossier n°2024.195) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1999.00 €.

DEC 2024- 270 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MME WECXSTEEN

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame WECXSTEEN Jacqueline (dossier n°2024.197) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2800.00 €.

DEC 2024- 271 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M WECXSTEEN

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur WECXSTEEN Gilles (dossier n°2024.196) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2800.00 €.

DEC 2024- 272 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MME BESSON

Attribution d'une subvention s'élevant 199.90 € à Madame BESSON Sabine (dossier n°2024.198) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1999.00 €.

DEC 2024- 273 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M MOUNIER

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,
Vu la demande d'aides en date du 11 Septembre 2024 réputée complète, déposée par Monsieur MOUNIER Vincent au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 4, Boulevard de Lachaud 07600 VALS LES BAINS.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 448.97 € à Monsieur MOUNIER Vincent (dossier n°2024.48), propriétaire occupant du logement situé 4, Boulevard de Lachaud 07600 VALS LES BAINS pour l'achat d'un poêle à granulés d'un montant de 4 489.73 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 274 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MME VAN POPPEL

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame VAN POPPEL Stéphanie (dossier n°2024.199) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2699.10 €.

Commune de Cochenne, 07600 Cochenne
007-200073245-20241210-DEL10122024-40-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

DEC 2024- 275 PCAET - ACTION 1.1. - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M LAURENT

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027, modifié par délibération n°09042024-05 en date du 09 avril 2024

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,

Vu la demande d'aides en date du 06/09/2024 réputée complète, déposée par M. LAURENT Didier au titre des « aides aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements », dont le logement concerné par les travaux est sis 86 route de Lachamp à Mercuer,

DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 6 000 € à M. LAURENT Didier (dossier n°2024.01 Action 1.1 PCAET), propriétaire occupant, pour des travaux de rénovation énergétique estimés à 24 005 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 276 PCAET - ACTION 1.1. - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M FONSAT

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027, modifié par délibération n°09042024-05 en date du 09 avril 2024

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,

Vu la demande d'aides en date du 09/09/2024 réputée complète, déposée par M. FONSAT Jean-Philippe au titre des « aides aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements », dont le logement concerné par les travaux est sis 391 route d'Aubenas à Saint Andéol de Vals,

DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 7 500 € à M. FONSAT Jean-Philippe (dossier n°2024.02 Action 1.1 PCAET), propriétaire occupant, pour des travaux de rénovation énergétique estimés à 22 633 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 277 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MME CHANUS

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,

Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,

Vu la demande d'aides en date du 23 Septembre 2024 réputée complète, déposée par Madame CHANUS Lucie au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 127, Route de Lachapelle 07200 SAINT-SERNIN.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 1000.00 € à Madame CHANUS Lucie (dossier n°2024.49), propriétaire occupant du logement situé 127, Route de Lachapelle 07200 SAINT-SERNIN pour l'achat d'un poêle à granulés d'un montant de 5 151.47 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

Vu le procès-verbal en date du 17/12/2024
007-200073245-20241210-DEL10122024-40-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2024

DEC 2024- 278 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M ARMAND

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,
Vu la demande d'aides en date du 16 Septembre 2024 réputée complète, déposée par Monsieur ARMAND Benoit au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 34, Montée de Beaugard 07200 AUBENAS.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 1000.00 € à Monsieur ARMAND Benoit (dossier n°2024.52), propriétaire occupant du logement situé 34, Montée de Beaugard 07200 AUBENAS pour l'achat d'un poêle à granulés d'un montant de 8 412.40 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 279 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M MEFEYDEL

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,
Vu la demande d'aides en date du 18 Septembre 2024 réputée complète, déposée par Madame FEYDEL Sandrine au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 24, Montée de la Côte 07200 LABEGUDE.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 770.00 € à Madame FEYDEL Sandrine (dossier n°2024.50), propriétaire occupant du logement situé 24, Montée de la Côte 07200 LABEGUDE pour l'achat d'un insert fermé à bois d'un montant de 3 849.98 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 280 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M BACCONNIER

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,
Vu la demande d'aides en date du 23 Septembre 2024 réputée complète, déposée par Monsieur BACCONNIER Thierry au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 610, Chemin de la Lauberte 07200 VESSEUX.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20241210-DEL10122024-40-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 194.31 € à Monsieur BACCONNIER Thierry (dossier n°2024.51), propriétaire occupant du logement situé 610, Chemin de la Lauberte 07200 VESSEAUX pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 3 886.18 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

**DEC 2024- 281 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :
MME AILLAUD**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame AILLAUD Béangère (dossier n°2024.200) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2499.00 €.

**DEC 2024- 282 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :
M BERGEROT**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur BERGEROT Gilles (dossier n°2024.201) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2499.00 €.

**DEC 2024- 283 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :
MME TOURTEL**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame TOURTEL Jessica (dossier n°2024.202) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2990.00 €.

**DEC 2024- 284 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :
M VIANNET**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur VIANNET Olivier (dossier n°2024.203) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2988.81 €.

**DEC 2024- 285 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :
MME MANET**

Attribution d'une subvention s'élevant 149.94 € à Madame MANET Sophie (dossier n°2024.204) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1499.40 €.

**DEC 2024- 286 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :
MME BRUN**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame BRUN Karine (dossier n°2024.205) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2990.00 €.

**DEC 2024- 287 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :
MME OUTTIER**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame BRUN Karine (dossier n°2024.206) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2999.00 €.

**DEC 2024- 288 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :
MME SUZAC**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame SUZAC Violaine (dossier n°2024.207) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2899.00 €.

**DEC 2024- 289 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :
M PEREZ**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur PEREZ Patrick (dossier n°2024.208) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2899.00 €.

**DEC 2024- 290 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :
M REYNAUD**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur REYNAUD Gilles (dossier n°2024.209) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2399.00 €.

**DEC 2024- 291 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :
MME BORN**

Attribution d'une subvention s'élevant 89.99 € à Madame BORN Amélie (dossier n°2024.210) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 899.99 €.

**DEC 2024- 292 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :
M BROSSAUD**

Attribution d'une subvention s'élevant 99.90 € à Monsieur BROSSAUD Jérôme (dossier n°2024.211) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 999.00 €.

007-200073245-20241210-DEL10122024-40-DE
Date de transmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

DEC 2024- 293 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M SOGNY

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur SOGNY Nicolas (dossier n° 2024.212) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2800.00 €.

DEC 2024- 294 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MME CHAUVIN

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame CHAUVIN Agathe (dossier n° 2024.213) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2800.00 €.

DEC 2024- 295 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MME ALMERAS VAN GENDT

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame ALMERAS VAN GENDT Brigitte (dossier n° 2024.214) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2990.00 €.

DEC 2024- 296 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MME ROLLIN

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame ROLLIN Aline (dossier n° 2024.215) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2 999.69 €.

DEC 2024- 297 OPAH-RU - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M SAUZEE

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu la délibération n° 23072020-05 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la limite des crédits inscrits au budget,
Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine n° 007PRO032 signée le 4 avril 2023,
Vu la décision d'agrément de l'Anah Ardèche en date du 25 juillet 2024 pour M. SAUZEE Gaston dont le logement est sis 4 rue Louis Tourette à Labégude,

DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 2 200 € à M. SAUZEE Gaston (dossier n° 2024.36), pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie de son logement sis 4 rue Louis Tourette à Labégude, soit une subvention s'élevant à 8,5% du montant des travaux HT estimés à 25 978€.
- Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs de l'Anah et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 298 OPAH-RU - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M MIDELIAS

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu la délibération n° 23072020-05 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la limite des crédits inscrits au budget,
Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine n° 007PRO032 signée le 4 avril 2023,
Vu la décision d'agrément de l'Anah Ardèche en date du 29 août 2024 pour M. MIDELIAS Georges dont le logement est sis 55 chemin des Audiberts à Vesseaux,

DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 968 € à M. MIDELIAS Georges (dossier n° 2024.46), pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie de son logement sis 55 chemin des Audiberts à Vesseaux, soit une subvention s'élevant à 10% du montant des travaux HT estimés à 9 685€.
- Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs de l'Anah et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 299 OPAH-RU - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MME ZANCHETTA

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu la délibération n° 23072020-05 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la limite des crédits inscrits au budget,
Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine n° 007PRO032 signée le 4 avril 2023,

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20241210-DEL10122024-40-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Vu la décision d'agrément de l'Anah Ardèche en date du 29 août 2024 pour Mme. ZANCHETTA Sylviane dont le logement est sis 4 impasse des Mirabelles à Saint Privat,

DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 946 € à Mme ZANCHETTA Sylviane (dossier n°2024.49), pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie de son logement sis 4 impasse des Mirabelles à Saint Privat, soit une subvention s'élevant à 9,7% du montant des travaux HT estimés à 9 795€.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs de l'Anah et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 300 OPAH-RU - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M FABREGOULE

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité, Vu la délibération n°23072020-05 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la limite des crédits inscrits au budget,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine n°007PRO032 signée le 4 avril 2023,

Vu la décision d'agrément de l'Anah Ardèche en date du 29 août 2024 pour M. FABREGOULE Henri dont le logement est sis 82 chemin des Grandes Vignes à Vesseaux,

DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 698 € à M. FABREGOULE Henri (dossier n°2024.50), pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie de son logement sis 82 chemin des Grandes Vignes à Vesseaux, soit une subvention s'élevant à 10% du montant des travaux HT estimés à 6 979€.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs de l'Anah et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 301 MARCHÉ 2024.10 ACQUISITION D'UN VEHICULE DE COLLECTE (OCCASION)

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,

Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,

Vu la délibération N°23072020-05 du Conseil Communautaire en date du 23 JUILLET 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation publiée en vue de l'acquisition d'un véhicule d'occasion pour la collecte des ordures ménagères/ déchets assimilés (estimatif inférieur à 90 000€ ht), faite en procédure adaptée du 31/05/2024 au 09/09/2024 et publiée sur achat public (n° 4092968),

DECISION

Considérant qu'à la clôture des offres, la collectivité a enregistré une seule offre émanant de : FAUN ENVIRONNEMENT) ;

Considérant que le classement suivant a été établi, sur la base des critères de sélection :

	1- FAUN Environnement (Gullherand Granges)
Note Prix /60	60,00
Valeur technique/40	36,80
NOTE GENERALE	96,80
Classement	1

Il a été décidé d'attribuer le marché à FAUN ENVIRONNEMENT au montant HT de 80 500 € (96 000 € TTC).

La somme correspondante sera inscrite au budget en section d'investissement (chapitre 21).

DEC 2024- 302 MARCHÉ 2024.08 MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE COORDINATION SPS POUR LE REAMENAGEMENT D'ESPACES A LA MEDIATHEQUE

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,

Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,

Vu la délibération N°23072020-05r du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation faite du 05/08/2024 au 20/09/2024 en procédure adaptée publiée sur le site achatpublic.com et sur le site internet CCBA, pour un marché de prestations intellectuelles

Accusé de réception en préfecture
N°2024073000010001000100010-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024

comportant deux lots, visant à contractualiser avec un contrôleur technique (lot 1) et coordonnateur SPS (lot 2) pour le programme de travaux en vue du réaménagement d'espaces à la médiathèque d'Aubenas,

DECISION

Considérant qu'à la clôture de la consultation :

-4 offres ont été recueillies pour le lot 1 et que leur analyse a permis d'aboutir au classement suivant, établi au regard des critères de sélection énoncés au règlement de consultation :

	CANDIDATS			
	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	BUREAU ALPES CONTRÔLES	APAVE	SOCOTEC
Note valeur technique / 40	38,00	35,20	36,40	36,40
Note Prix / 60	60,00	28,54	45,56	25,49
Note générale / 100	98,00	63,74	81,96	61,89
Classement	1	3	2	4

-5 offres ont été recueillies pour le lot 2 et que leur analyse a permis d'aboutir au classement suivant, établi au regard des critères de sélection énoncés au règlement de consultation :

	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	APAVE	BUREAU ALPES CONTRÔLES	SOCOTEC	QUALICONSULT
	Note valeur technique / 40	40,00	37,20	36,00	38,40
Note Prix / 60	40,38	41,48	60,00	29,40	32,58
Note générale / 100	80,38	78,68	96,00	67,80	67,78
Classement	2	3	1	4	5

Il a été décidé d'attribuer les marchés aux candidats arrivés en première position du classement, au montant de :

-LOT 1 BUREAU VERITAS CONSTRUCTION au montant de 2 852,00 € HT (3 390,00 € TTC),

-LOT 2 BUREAU ALPES CONTRÔLES au montant de 1 543,50 € HT (1 852,20 € TTC)

Les sommes correspondantes seront inscrites au budget au chapitre 23.

DEC 2024- 303 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M THABARET

Attribution d'une subvention s'élevant 139.90 € à Monsieur THABARET Didier (dossier n°2024.216) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1399.00 €.

DEC 2024- 304 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MME THABARET

Attribution d'une subvention s'élevant 129.90 € à Madame THABARET Monique (dossier n°2024.217) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1299.00 €.

DEC 2024- 305 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M DELPECH

Attribution d'une subvention s'élevant 139.90 € à Monsieur DELPECH Claude (dossier n°2024.218) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1399.00 €.

DEC 2024- 306 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M VALLEE

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur VALLEE Gilles (dossier n°2024.219) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2639.00 €.

DEC 2024- 307 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MME ISSARTEL et M FULACHIER

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20241210-DEL10122024-40-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,

Vu la demande d'aides en date du 08 Octobre 2024 réputée complète, déposée par Madame ISSARTEL Corinne et Monsieur FULACHIER Yves au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est sis 15, Impasse de Malet 07110 VINEZAC.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 474.03 € à Madame ISSARTEL Corinne et Monsieur FULACHIER Yves (dossier n°2024.53), propriétaires occupants du logement situé 15, Impasse de Malet 07110 VINEZAC pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 4 740.28 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 308 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M MARTIN

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur MARTIN Joël (dossier n°2024.220) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2950.00 €.

DEC 2024- 309 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MME MARTIN

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame MARTIN Jacqueline (dossier n°2024.221) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2950.00 €.

DEC 2024- 310 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MME TEYSSIER et M ISSARTEL

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,

Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,

Vu la demande d'aides en date du 07 Octobre 2024 réputée complète, déposée par Madame TEYSSIER Lucie et Monsieur ISSARTEL Jordan au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est 38, Chemin de la Route 07200 SAINT-SERNIN.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 295.75 € à Madame TEYSSIER Lucie et Monsieur ISSARTEL Jordan (dossier n°2024.54), propriétaires occupants du logement situé 38, Chemin de la Route 07200 SAINT-SERNIN pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 2 957.50 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 311 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M THEOULE

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,

Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,

Accusé de réception n° 007-200073245-20241210-DE10122024-40-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Vu la demande d'aides en date du 04 Septembre 2024 réputée complète, déposée par Monsieur THEOULE Patrick au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est 58, Chemin des Tuileries 07200 SAINT-SERNIN.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 142.62 € à Monsieur THEOULE Patrick (dossier n°2024.55), propriétaire occupant du logement situé 58, Chemin des Tuileries 07200 SAINT-SERNIN pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 2 852.45 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 312 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MME BLACHIER

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame BLACHIER Virginie (dossier n°2024.222) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2099.99 €.

DEC 2024- 313 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MME REDAOUNIA

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,
Vu la demande d'aides en date du 30 Septembre 2024 réputée complète, déposée par Madame REDAOUNIA Nathalie au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est 85-A Chemin du Mas des Moulines 07200 SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 750.00 € à Madame REDAOUNIA Nathalie (dossier n°2024.56), propriétaire bailleur du logement situé 85-A Chemin du Mas des Moulines 07200 SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 5 497.63 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 314 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MME FARGIER

Attribution d'une subvention s'élevant 80.40 € à Madame FARGIER Bernadette (dossier n°2024.223) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 804.00 €.

DEC 2024- 315 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MME COMBETTES

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame COMBETTES Nelly (dossier n°2024.224) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2549.00 €.

DEC 2024- 316 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MME COURBON et M OLLIER

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20241210-DEL10122024-40-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Vu la demande d'aides en date du 18 Octobre 2024 réputée complète, déposée par Madame COURBON Marie et Monsieur OLLIER Ghislain au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est 22 Impasse Albin Mazon-Quartier La Planche 07200 AILHON.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 692.13 € à Madame COURBON Marie et Monsieur OLLIER Ghislain (dossier n°2024.57), propriétaire du logement situé 22 Impasse Albin Mazon-Quartier La Planche 07200 AILHON pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 3 460.66 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 317 DECISION MODIFICATIVE DE L'ACTE CONSTITUTIF D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE JEAN FERRAT

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu les articles R. 1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu la décision DEC 2015-01 en date du 10 janvier 2024 instituant une régie de recette à la Médiathèque Intercommunale Jean Ferrat ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 relatif au nouveau règlement intérieur de la Médiathèque Intercommunale Jean Ferrat et à l'institution d'une grille tarifaire forfaitaire pour le dédommagement d'articles perdus ou détériorés ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 20 août 2024 ;

DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé :

De modifier l'article 3 de l'acte constitutif de régie de recettes pour la Médiathèque Intercommunale Jean Ferrat comme suit :

Article 3

La régie encaisse les produits suivants :

- 1.droits d'inscription à la Médiathèque
- 2.droits d'accès à Internet
- 3.impressions papiers
- 4.pénalités pour retard ou non restitution d'articles
- 5.photocopies
- 6.frais de port relatifs à l'envoi de documents dans le cadre du prêt interbibliothèques
- 7.frais forfaitaires pour le dédommagement d'articles perdus ou détériorés

DEC 2024- 318 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M FARGIER

Attribution d'une subvention s'élevant 80.40 € à Monsieur FARGIER Gilles (dossier n°2024.225) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 804.00 €.

DEC 2024- 319 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MME BELOIN

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame BELOIN Céline (dossier n°2024.226) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2 599.00 €.

DEC 2024- 320 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M MANENT

Attribution d'une subvention s'élevant 188.99 € à Monsieur MANENT Nicolas (dossier n°2024.227) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 1 889.99 €.

DEC 2024- 321 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MME LAURENT et M PROUDHON

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20241210-DEL10122024-40-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,

Vu la demande d'aides en date du 29 Octobre 2024 réputée complète, déposée par Madame LAURENT Catherine et Monsieur PROUDHON Dominique au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est 267, Rue du Chambon 07200 SAINT-JULIEN-DU-SERRE.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 750.00 € à Madame LAURENT Catherine et Monsieur PROUDHON Dominique (dossier n°2024.58), propriétaire du logement situé 267, Rue du Chambon 07200 SAINT-JULIEN-DU-SERRE pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 5 407.58 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 322 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M BECKERS

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,

Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,

Vu la demande d'aides en date du 23 Octobre 2024 réputée complète, déposée par Monsieur BECKERS Jochen au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est 43, Route de Lauzas 07200 UCEL.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 1000.00 € à Monsieur BECKERS Jochen (dossier n°2024.59), propriétaire du logement situé 43, Route de Lauzas 07200 UCEL pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 7 973.23 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 323 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M RANCHIN

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,

Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,

Vu la demande d'aides en date du 31 Octobre 2024 réputée complète, déposée par Monsieur RANCHIN Nicolas au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est 21, Chemin des Chênes 07200 SAINT-SERNIN.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 250.00 € à Monsieur RANCHIN Nicolas (dossier n°2024.60), propriétaire du logement situé 21, Chemin des Chênes 07200 SAINT-SERNIN pour l'achat d'une cheminée avec insert d'un montant de 7 005.00 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

Vu le Site Ecologique de l'Action
007-200073245-20241210-DEL10122024-40-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2024

**DEC 2024- 324 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :
MME JOURDAN**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame JOURDAN Isabelle (dossier n°2024.228) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2 475.00 €.

**DEC 2024- 325 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :
M JOURDAN**

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur JOURDAN Didier (dossier n°2024.229) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2 475.00 €.

DEC 2024- 326 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M VERON

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,
Vu la demande d'aides en date du 04 Novembre 2024 réputée complète, déposée par Monsieur VERON Stephan au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est La Conchi 07200 SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE.

DECISION

En conséquence de quoi Il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 724.00 € à Monsieur VERON Stephan (dossier n°2024.61), propriétaire du logement situé La Conchi 07200 SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 3 620.00 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 327 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M MASMEJEAN

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,
Vu la demande d'aides en date du 04 Novembre 2024 réputée complète, déposée par Monsieur MASMEJEAN Jacky au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est 108 Chemin de la Renaissance 07600 VALS-LES-BAINS.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 696.05 € à Monsieur MASMEJEAN Jacky (dossier n°2024.62), propriétaire du logement situé 108 Chemin de la Renaissance 07600 VALS-LES-BAINS pour l'achat d'un poêle à granulés d'un montant de 4 640.36 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 328 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MME et M BONNEFOY

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20241210-DEL10122024-40-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,

Vu la demande d'aides en date du 04 Novembre 2024 réputée complète, déposée par Madame et Monsieur BONNEFOY Marie-José et Jean-Pierre au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est 20, Prés de la Font 07200 SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 608.17 € à Madame et Monsieur BONNEFOY Marie-José et Jean-Pierre (dossier n°2024.63), propriétaire du logement situé 20, Prés de la Font 07200 SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS pour l'achat d'un insert fermé à bois d'un montant de 4 054.48 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 329 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MME MEYNARD

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,

Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,

Vu la demande d'aides en date du 10 Octobre 2024 réputée complète, déposée par Madame MEYNARD Lucile au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est 170, Montée du Serre 07170 LAVILLEDIEU.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 1000.00 € à Madame MEYNARD Lucile (dossier n°2024.64), propriétaire du logement situé 170, Montée du Serre 07170 LAVILLEDIEU pour l'achat d'un poêle bois d'un montant de 5 068.08 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 330 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MME et M COSTE

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,

Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,

Vu la demande d'aides en date du 28 Octobre 2024 réputée complète, déposée par Madame et Monsieur COSTE Marie Christine et Pascal au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est 165, Chemin des Magnaous 07200 LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 250.00 € à Madame et Monsieur COSTE Marie Christine et Pascal (dossier n°2024.65), propriétaires du logement situé 165, Chemin des Magnaous 07200 LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS pour l'achat d'un poêle mixte à bois et granulés d'un montant de 8 445.50 € HT.

Veuillez noter que le document n°
007-200073245-20241210-DEL10122024-40-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 331 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MME SEVENIER

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,
Vu la demande d'aides en date du 13 Novembre 2024 réputée complète, déposée par Madame SEVENIER Jocelyne au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est 577 Montée de la Castagnette 07200 SAINT-PRIVAT.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 500.00 € à Madame SEVENIER Jocelyne (dossier n°2024.66), propriétaire du logement situé 577, Montée de la Castagnette 07200 SAINT-PRIVAT pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 5 781.93 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 332 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M BRUN

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur BRUN Charly (dossier n°2024.230) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2 899.00 €.

DEC 2024- 333 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M BONHOMME

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur BONHOMME Franck (dossier n°2024.231) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2 549.00 €.

DEC 2024- 334 MARCHÉ 2024.12 IMPRESSIONS CCBA

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,
Vu la délibération N°23072020-05r du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la consultation faite du 15/10/2024 au 15/11/2024 en procédure adaptée, publiée sur le site achatpublic.com, sur le site internet CCBA et dans la rubrique Annonces Légales du Dauphiné Libéré, pour un marché de fournitures de type accord-cadre à bons de commande, visant à contractualiser avec un prestataire pour toutes les impressions de la collectivité,

DECISION

Considérant qu'à la clôture de la consultation :

-1 seule offre a été recueillie (9 retraits de dossier de consultation)

et que son analyse a permis d'aboutir au classement suivant, établi au regard des critères de sélection énoncés au règlement de consultation :

	IMPRESSIONS FOMBON
Note valeur technique / 40	34,00
Note Prix / 60	60,00
Note générale / 100	94,00
Classement	1

Il a été décidé, considérant que même en l'absence de concurrence, l'analyse permet de conclure que cette offre est économiquement avantageuse pour la collectivité, d'attribuer l'accord-cadre à

Recueil de réception en préfecture
087 240073245 20241210-DEL1013202410-DE
Date de transmission : 14/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

IMPRESSIONS FOMBON, pour une durée de 3 ans, et pour un montant maximum de 120 000€ HT pour la durée totale du contrat.

Les sommes correspondantes seront inscrites aux budgets des années correspondantes au chapitre 011.

DEC 2024- 335 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MME et M SARTRE

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,
Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027
Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,
Vu la demande d'aides en date du 17 Novembre 2024 réputée complète, déposée par Madame et Monsieur SARTRE Béatrice et Bernard au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est 17, Chemin du Mas de Valeyre 07200 SAINT-SERNIN.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 250.00 € à Madame et Monsieur SARTRE Béatrice et Bernard (dossier n°2024.67), propriétaires du logement situé 17, Chemin du Mas de Valeyre 07200 SAINT-SERNIN pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 5 542.78 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 336 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : M MATHON

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Monsieur MATHON Bernard (dossier n°2024.232) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2 400.00 €.

DEC 2024- 337 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MME SAUZEE

Attribution d'une subvention s'élevant 79.99 € à Madame SAUZEE Béatrice (dossier n°2024.233) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 799.99 €.

DEC 2024- 338 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : SCI ALMA

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,

Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,

Vu la demande d'aides en date du 14 Novembre 2024 réputée complète, déposée par Monsieur PERRIER Alexandre représentant de la SCI ALMA au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est 6, Place des Ecoles 07200 LABEGUDE.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 639.81 € à Monsieur PERRIER Alexandre représentant de la SCI ALMA (dossier n°2024.68), propriétaire du logement situé 6, Place des Ecoles 07200 LABEGUDE pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 4 265.40 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 339 PCAET - ACTION 2.3 - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : MME et M BOUYAREL

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 approuvant le Guide des aides à l'Habitat 2022-2027,

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20241210-DEL10122024-40-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Vu la délibération n°08122022-12 du Conseil Communautaire en date de 08 décembre 2022 approuvant les modifications du Guide des aides à l'Habitat 2022-2027

Vu la délibération n°07122021-13 du Conseil Communautaire en date du 07 décembre 2021 chargeant le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de l'attribution de subvention aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture, pour l'installation de chauffage au bois énergie (action 2.3 du PCAET) et pour la rénovation énergétique des logements (action 1.1 du PCAET) dans le respect des règlements,

Vu la demande d'aides en date du 10 Novembre 2024 réputée complète, déposée par Madame et Monsieur BOUVAREL Sylvie et Claude au titre des « aides aux particuliers dans le cadre du PCAET », dont le logement concerné par les travaux est 106, Chemin des Douces 07200 VESSEAUX.

DECISION

En conséquence de quoi il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 250.00 € à Madame et Monsieur BOUVAREL Sylvie et Claude (dossier n°2024.69), propriétaires du logement situé 106, Chemin des Douces 07200 VESSEAUX pour l'achat d'un poêle à bois d'un montant de 7 974.10 € HT.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs prévus au règlement d'aides et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2024- 340 VAE - SUBVENTION SUITE ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE : MME VOLPI

Attribution d'une subvention s'élevant 200.00 € à Madame VOLPI Christine (dossier n°2024.234) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant TTC de 2 899.00 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte du compte rendu des décisions du Président.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 11 décembre 2024.
Le Président, Max TOURVIEILHE

